



Commune de ERRE

Département du NORD  
Arrondissement de  
DOUAI

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

de présents : 16

de votants : 17

de procuration : 1

Objet :

Avis favorable sur  
l'instauration d'une  
servitude d'utilité  
publique sur les  
secteurs pavés de la  
course cycliste Paris-  
Roubaix.

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le 23/09/2025

ID : 059-215902032-20250922-220925\_20DS-DE

**EXTRAIT DU PROCEZ-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 septembre 2025 à 18h30, sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François Daly, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi. Convocation en date du 15 septembre 2025.

Etaient présents : Jean-François DALY – Alain PAKOSZ – Lucien LARCANICHE – Michel KONIUSZ – Rolande GROLIER - Nadine LECLERCQ - Nathalie EVRARD - Patrick VERDIN - Christelle RUTKOWSKI - Michel TIEFENBACH - Rudy MARAGE – Olivier NATHIEZ – Virginie RIZZO - Martine ROUSSEL - Claire SECQ – Maxime DAVID, formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Caroline BRISSEZ

Excusés : Antoine HECTOR

Amélie NOWICKI (procuration à Christelle RUTKOWSKI)

Un scrutin a eu lieu : Mme Christelle RUTKOWSKI a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a missionné l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) pour examiner l'opportunité de classer les secteurs pavés de la course cycliste du Paris-Roubaix et son vélodrome en servitude d'utilité publique. En effet le classement des secteurs pavés du Paris-Roubaix constituerait ainsi, d'une part une reconnaissance nationale de la valeur patrimoniale de ces pavés et d'autre part la garantie d'une protection pérenne. Aussi sur les 134 secteurs pavés recensés et empruntés par la course depuis 1968, 54 secteurs pavés ont été retenus (dont le secteur pavé de Erre) étant donné leur bon état pour le périmètre du classement ainsi que le vélodrome André Pétreux et le Pont Gibus, éléments indissociables de la course.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) est également chargée de poursuivre la consultation afin de mener à bien cette procédure et demande aux communes concernées d'émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour le classement de la course cycliste de Paris-Roubaix ainsi que le vélodrome et le Pont Gibus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-François DALY

La Secrétaire,  
Christelle RUTKOWSKI



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Erre  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

|                                         |                                                                                                          |
|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de l'acte :                      | 220925_20DS                                                                                              |
| Objet :                                 | Avis favorable sur l'installation d'une servitude d'utilité publique sur les pavés de la course cycliste |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                                                                                     |
| Date de la décision :                   | 2025-09-22 00:00:00+02                                                                                   |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations                                                                                            |
| Documents papiers complémentaires :     | NON                                                                                                      |
| Classification matières/sous-matières : | 8.3 - Voirie                                                                                             |
| Identifiant unique :                    | 059-215902032-20250922-220925_20DS-DE                                                                    |
| URL d'archivage :                       | Non définie                                                                                              |
| Notification :                          | Non notifiée                                                                                             |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier                                                      | Type            | Taille   |
|--------------------------------------------------------------|-----------------|----------|
| <b>Enveloppe métier</b>                                      | text/xml        | 942 o    |
| Nom métier : 059-215902032-20250922-220925_20DS-DE-1-1_0.xml |                 |          |
| <b>Document principal (Délibération)</b>                     | application/pdf | 310.2 Ko |
| Nom original : delib20.pdf                                   |                 |          |
| Nom métier :                                                 |                 |          |
| 99_DE-059-215902032-20250922-220925_20DS-DE-1-1_1.pdf        |                 |          |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                            | Message                            |
|----------------------------|---------------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 23 septembre 2025 à 14h37min09s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 23 septembre 2025 à 14h37min10s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 23 septembre 2025 à 14h37min11s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 23 septembre 2025 à 14h37min25s | Reçu par le MI le 2025-09-23       |